

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 14

N° 812

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 812

présenté par

Mme Laclais, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Titre II)

ARTICLE 14

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« un pôle »,

les mots :

« une communauté professionnelle territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.